

LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Frimaire, an VII.

20 Dec 1798



Convention conclue avec le roi de Sardaigne. — Détails sur son départ pour son isle. — Réponse des ministres français au conclusum de la députation d'Empire. — Nouvelles authentiques d'Egypte. — Détails curieux sur l'Institut de ce pays. — Démenti de la mort de Buonaparte. — Atrocité des Turcs contre les Français. — Amnistie accordée aux conscrits, rebelles dans la Belgique.

EGYPTE.

De Gaza, le 26 fructidor.

Ibrahim Bey a passé ici avec les débris de sa maison : il est dans un état à faire pitié, n'ayant pas eu le tems de faire ses provisions d'eau & de biscuit à Salchield ; il a beaucoup souffert dans le désert : il a été obligé de laisser une partie de son bagage, pour monter son monde, beaucoup de ses chevaux étant morts. Pendant toute sa marche, les Arabes du désert le suivoient pour piller & massacrer tout ce qui s'éloignoit du gros de la troupe. On dit qu'il est allé à Damas, Dgezar pacha lui ayant intimé de ne pas tourner dans le pays qu'il gouverne. Le pacha de Damas est mort.

D'Alexandrie, le 20 vendémiaire.

Nous avons ici dix bâtimens de guerre ou frégates dont on a complété les équipages, & qui sont dans le meilleur état. On a travaillé avec une telle activité aux fortifications de la place, qu'elle est à l'abri, soit par terre, soit par mer, de toute espèce d'attaque. Cinquante pièces de canon de 24, avec 7 à 8 grilles à boulets rouges & plus de 20 mortiers, défendent les différentes branches du port ; on a couronné de côté de terre toutes les monticules de l'enceinte des Arabes, d'ouvrages faits avec autant de soin que d'art, & défendus par plus de 80 pièces de campagne : cette activité offre un spectacle bien nouveau pour les habitans de ce pays-ci.

Quant aux subsistances, les magasins sont déjà fournis pour nourrir l'armée pendant plus d'un an.

On est extrêmement content, à Damiette, de la conduite des troupes françaises. On y travaille, avec la plus grande activité, pour mettre en défense l'embouchure du Nil. Plusieurs pièces de 36, & mortiers de 12 pouces, sont allés, à cet effet, partis du Caire.

Le général en chef a ordonné qu'une des principales rues du Caire porteroit le nom de Petit-Thouars, & que le brik qui est au Caire, & qui appartenoit aux mameloucks, seroit appelé le Tennant.

Avis des officiers de santé. Depuis le 15 messidor jusqu'au 30 thermidor, il n'a gueres paru que trois maladies ; deux diarrhées, qu'il ne faut pas confondre avec la dissenterie, aussi très-commune, & les ophthalmies ou inflammations des yeux. Les deux premières espèces de maladies ont cessées & la dissenterie commence à se mitiger, & la dernière n'a point de suites fâcheuses.

Enfin, il n'est mort qu'environ trente fiévreux en six semaines, malgré le mouvement considérable qui s'est fait sur les hôpitaux.

TURQUIE.

De Constantinople, le 27 brumaire.

Le 24, cinquante-six des Français détenus au palais de l'Ambassade, ont été conduits au Bagne, où ils ont été resserrés très-étroitement. Le lendemain, des Grecs de Syphanto ont amené ici 53 Français partis d'Alexandria pour Toulon, qui avoient relâché dans leur isle ; ces prisonniers ont été également déposés au Bagne. La Porte a fait revêtir de peusses & de castans les insulaires de Syphanto, en récompense de leur fidélité & de leur zèle. De trois navires qui transportoient des Français de l'armée de Buonaparte à Toulon, l'un a éprouvé le sort dont on vient de parler, l'autre a été pris par les Anglais, & le troisième ayant relâché dans l'isle de Crète, tous les malheureux passagers ont été impitoyablement massacrés par les Candiotes.

PORTUGAL.

De Lisbonne, le 10 frimaire.

Il ne reste plus ici que cinq des vaisseaux pris à la bataille du Nil. Trois vaisseaux de ligne ont été brûlés comme hors d'état de servir.

Le fort Mahon a déjà eu deux assauts ; mais la garnison se soutient toujours.

ITALIE.

De Trieste, le 14 frimaire.

Si on en croit des lettres de Zantes, semblables à celles qui nous ont tant de fois trompés, toutes les isles vénétiennes, occupées par les Français, sont prises par l'amiral russe Théonorovizzi, à l'exception de Corfou.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 27 brumaire.

L'amiral Kutusew a été nommé président du college de l'amirauté ; & le général Driesen ; gouverneur de la Courlande, pour la partie civile.

L'empire russe est toujours fermé aux étrangers, malgré les nombreuses réclamations adressées de toutes parts au gouvernement.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 19 frimaire.

Le 7 de ce mois, le sénat prit une résolution ainsi conçue : « Le sénat desire que cette affaire (l'arrestation de Napper-Tandy, Blackwel & deux autres Irlandais), reste provisoirement dans l'état où elle se trouve. Il se hâtera d'annoncer aux gouvernemens anglais & français

qu'il se regarde incompetent, & qu'il demande que les deux puissances en prennent une troisieme pour arbitre. Le senat se conformera a sa decision ».

Depuis ce moment, le senat egalement presse par les instances du ministre franais & par les menaces de celui d'Angleterre, a pris le parti de renvoyer la decision de cette affaire au roi de Prusse, comme chef de la neutralite armee du nord de l'Allemagne. Il lui a en consequence envoye un courrier; & ce n'est qu'a son retour qu'on prendra une resolution definitive.

Bulletin de Rastatt, le 22 frimaire.

Texte de la reponse d'acceptation des plenipotentiaires franais au dernier conclusum de la deputation de l'Empire.

Premiere note. Les soussignes ministres plenipotentiaires de la republique franaise, pour la negociation avec l'Empire germanique, ont regu la note de la deputation de l'Empire qui leur a ete communiquee le 21 frimaire, present mois, par le ministre plenipotentiaire de l'Empire.

Ils ne veulent pas differer l'expression du sentiment agreable qu'ils ont eprouve en voyant que leur confiance dans la prudence & l'humanite eclairees de la deputation de l'Empire, n'a pas ete trompee. Ils acceptent avec plaisir la declaration faite par elle qu'elle accede aux justes & dernieres propositions de leur gouvernement enoncees dans l'ultimatum qu'ils ont remis le 16 du courant, & dans les notes precedentes qui y sont relatees; & la deputation de l'Empire est assuree qu'ils concourront de tous leurs efforts a tout ce qui pourra faire servir la face actuelle des choses a l'utilite reciproque des deux parties contractantes.

Comme au moyen de cet acte d'adhesion formelle & entiere audit ultimatum, tout l'essentiel de la premiere base de la negociation, est definitivement couveau & arrête, il n'est plus question que de s'occuper de l'application du principe reconnu des indemnités par la voie des secularisations, ce qui forme une partie integrante & indivisible du traité futur, que les negociateurs respectifs doivent completer. Cet objet, qu'on dirigera dans les memes vues d'intérêt general qui ont conduit la negociation a un point de maturité si satisfaisant, merite encore d'etre medité avant que d'etre mis en discussion; mais les soussignes comptent presenter incessamment leurs propositions a cet egard a la deputation de l'Empire, qui doit trouver, ainsi qu'eux memes, un augure favorable dans le caractere decide d'acceleration & d'unité, que les affaires viennent de prendre.

Les soussignes ministres franais,
Signé, BONNIER, JEAN-DEBRY, ROBERTJEOT.

Rastatt, le 22 frimaire.

Seconde note. — Les soussignes ministres plenipotentiaires de la republique franaise, pour la negociation avec l'Empire germanique, ont regu la seconde note qui leur a ete communiquee le 21 frimaire, present mois, par le ministre plenipotentiaire de l'empereur.

Ils assurent maintenant la deputation de l'Empire qu'ils vont porter sur le champ a la connoissance de leur gouvernement, & recommander a son attention speciale ses vœux & ses démarches sur la situation actuelle de la rive allemande, particulièrement en ce qui concerne Ehrenbreitstein & les nouvelles réquisitions. La republique franaise qui sait pousser la guerre lorsqu'une agression injuste l'a placée dans le cas d'une legitime defense, prouvera dans ce moment, en apportant tous les adoucissements a l'etat des choses, le prix qu'elle met a la paix, & sa confiance dans les declarations pacifiques de la deputation.

Les soussignes ministres franais, &c.
Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, &c.

Decret de la commission imperiale a la deputation de la pacification de l'Empire.

La commission ordonnee par S. M. I. notre tres-gracieux empereur & seigneur, pres la deputation de la pacification de l'Empire, a pris en serieuse consideration le conclusum pris le 10 de ce mois (20 frimaire) par la deputation de la pacification de l'Empire, en reponse aux deux notes de la legation franaise du 6 du courant (16 frimaire). Apres les preuves infinies qu'a donnees l'Empire de son grand amour pour la paix, il ne convenoit aux ministres plenipotentiaires de la republique franaise, ni a leurs commettans, de faire, en contradiction avec le jugement unanime de l'Europe & avec leur propre conviction, les reproches si defavorables exprimes dans leur dernière note principale.

Si la deputation de la pacification de l'Empire a cru devoir se determiner a ceder encore en ceci, la commission imperiale veut bien ne pas entraver les démarches penibles qui doivent enfin tendre a assurer la paix; mais on méconnoitroit les véritables raisons de sa resolution, si on ne la voyoit pas uniquement dans le desir, manifeste par elle a plusieurs reprises, d'éviter, attendu la diversité des sentimens, une rupture avec la deputation de la pacification de l'Empire.

La commission imperiale communique en consequence aujourd'hui aux ministres plenipotentiaires de la republique franaise, le contenu du conclusum de la deputation de la pacification de l'Empire par les deux notes dont copie ci-jointe.

Le soussigné presente a messieurs les subdelegues de la deputation actuelle de la pacification de l'Empire son devouement amical
Signé, FRANÇOIS-GEORGES-CHARLES, comte de l'Empire, de METTERNICH-WIENEURG-BEILSTEIN.

(Suivent les deux notes inserées dans notre feuille d'hier.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 12 frimaire.

On a rendu, avant-hier, de generales actions de grâces a l'Être-Suprême, pour la victoire de Nelson. La fête a duré trois jours, au milieu d'une joie qui n'étoit pas seulement celle de l'ivresse Lady Nelson avoit été présentée le 7 a la cour par l'amiral Hood. Tous les poëtes salaries se sont empressés de lui adresser des vers. Lord Grenville a donné le même jour un grand diner aux ministres étrangers.

M. Pitt a fait avertir les gouverneurs de la banque, qu'il recevroit les propositions qu'on voudroit lui faire pour le nouvel emprunt dans le commencement de la semaine prochaine. Cette nouvelle a occasionné une baisse dans les fonds, qui de 53 1/2 sont tombés a 52 1/2.

M. Pitt annonce le budget pour le 20 de ce mois.

D'après les preparatifs qu'on fait dans l'isle de Wight, l'intention de notre gouvernement est de tenter, dans la campagne prochaine, quelque diversion sur les côtes de France ou de Hollande.

Les nouvelles que l'on reçoit des differens points de nos côtes, parlent d'une infinité d'accidens occasionnés par les gros tems.

On vient d'arrêter le nommé Mazzingbi, inspecteur de Gravesand, & employé au département des affaires étrangères: on l'accuse de haute trahison, comme ayant eu des relations avec le directoire de France, & avoir permis l'entrée ou la sortie des émigrés, selon qu'il le jugeoit convenable.

Les 100 mille liv. st. fournis par mois a la Russie seront payés partie en marchandises.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

A R M É E D' I T A L I E.

Au quartier-général a Turin, le 20 frimaire an 7.

Le général en chef ordonne que le present acte soit imprimé dans les deux langues, pour être publié.

Art. I^{er}. Sa majesté déclare renoncer a l'exercice de tout pouvoir; & avant tout elle ordonne a tous ses sujets, quels qu'ils puissent être, d'obéir au gouvernement provisoire qui va être établi par le général franais.

II. S. M. ordonne a l'armée piémontaise de se regarder comme partie integrante de l'armée franaise en Italie, & d'obéir a son général en chef comme a elle-même.

III. S. M. désavoue la publication de sa proclamation répandue par son ministre, & ordonne a M. le chevalier Darnieu de se rendre a la citadelle de Turin comme garant de sa foi & de sa ferme intention qu'aucun recours quelconque ne puisse être porté contre le present acte émané de sa volonté propre.

IV. S. M. ordonne au gouverneur de la ville de Turin de recevoir & faire exécuter exactement tous les ordres que le général

français, commandant la citadelle, jugera à propos de lui donner pour le maintien de la tranquillité publique.

V. Il ne sera rien changé pour tout ce qui a rapport au culte catholique & à la sûreté des individus & des propriétés.

Les Piémontais qui voudront transporter leur domicile ailleurs, auront la faculté de sortir avec leurs effets mobiliers dûement constatés ; de vendre & de liquider leurs biens & créances pour en rapporter le prix. Les Piémontais absens pourront librement revenir en Piémont, & y jouir des mêmes droits dont jouiront leurs concitoyens.

Les Piémontais absens ne pourront, sous aucun prétexte, être accusés ni recherchés pour propos, écrits ou faits politiques antérieurement au présent acte.

VI. Le roi & toute la famille royale pourront se rendre à (la Sardaigne leur a depuis été indiquée).

En attendant il ne sera rien changé aux dispositions qui regardent la sûreté de sa personne.

Jusqu'à son départ, ses palais & ses maisons de campagne ne seront point occupés par les troupes françaises : rien ne sera distraité de ce qui existe ; & la garde continuera à être confiée à ceux qui sont maintenant employés.

VII. Les passe-ports & les ordres nécessaires seront donnés pour que S. M. & toute sa famille arrivent sûrement au lieu où elle se retire.

Elle sera accompagnée par des détachemens d'égale force, de ses gardes & des troupes françaises.

VIII. Dans le cas où le prince de Carignan resteroit en Piémont, il y jouiroit de ses biens, maisons & autres propriétés. Il pourra toujours en sortir ; ainsi qu'il est réservé par l'article V, pour les habitans du Piémont.

IX. L'état des caisses publiques & l'inventaire des archives, seront remis sur-le-champ, & les scellés apposés sur les caisses.

X. Les vaisseaux des puissances qui sont ou seront en guerre avec la république française, ne pourront jamais être reçus dans les ports de l'isle de Sardaigne.

Fait & arrêté à Turin, le 19 frimaire an 7 de la république française une & indivisible. (9 décembre 1798).

Signé, CLAUDEL, adjudant-général.

Consenti & arrêté par moi, C. EMMANUEL.

RAYMOND DE ST.-GERMAIN, grand-écuyer.

Je garantis que je ne porterai aucun empêchement à l'exécution du présent acte.

VICTOR EMMANUEL.

Approuvé & accepté, le général en chef, JOUBERT.

Au quartier-général de Turin, le 20 frimaire, an 7.

Le général en chef a annoncé, par son ordre du 15, qu'enfin une partie de l'armée alloit marcher sur Turin. Cette résolution, suggérée par le besoin d'assurer les derrières de l'armée & de réduire à l'impuissance une cour perfide & parjure aux traités, devoit être exécutée aussitôt que conçue.

Dès le 15 frimaire, la division du Modénais commandée par le général Victor, & la réserve de Milan commandée par le général Dessole, étoient réunies à Pavie, Abbiadegrassa & Buffalora, sur les bords du Tesin. Le 16 au matin, ces forces ont marché sur Novare ; tandis que l'adjudant général Louis, à Suze ; le général Casabianca, à Coni ; & le général Montrichard, à Alexandrie, s'assuroient au même instant de ces places, & de la personne des gouverneurs.

L'adjudant-général Musnier surprit Novare, dont la garnison piémontaise & suisse fut aussitôt dirigée sur Milan. Le général Montrichard exécuta la même chose à Alexandrie. Trois cents hommes partis de la citadelle de Turin s'emparèrent de Chivasso & de sa garnison.

Les ministres du roi, informés de ce mouvement, se voyant venoient d'abord sur sa nature, & vouloient organiser une défense générale. Ils ne tardèrent pas à se convaincre, qu'ils avoient à faire, non pas à un détachement, mais à un corps d'armée, lorsqu'ils virent, le 17, une colonne commandée par le général Montrichard se porter d'Alexandrie, par Asti, sur Turin, la colonne du général Victor,

avec la réserve, sur Verceil & en avant, & le général en chef lui-même se rendre à Novare.

Il y prit rapidement quelques mesures d'administration, pour organiser le pays & assurer la subsistance des troupes. Il envoya occuper le château d'Arone, sur le lac Majeur, & se porta à Verceil. A Chivasso, il reçut l'acte de renonciation du roi ; il accéléra sa marche, & arriva le 19, à 2 heures du matin, dans la citadelle de Turin.

Dans la journée, la renonciation fut acceptée & signée de part & d'autre. Les colonnes des généraux Montrichard & Victor arrivèrent, l'une sur les hauteurs de la Superga, qui dominant la ville, & l'autre aux portes, & jusques dans la citadelle, le roi prépara & exécuta son départ dans la nuit. Le 20 au matin, les troupes françaises entrèrent dans la ville, & y établirent garnison.

Les troupes piémontaises & suisses s'empressent partout de se conformer à l'ordre du jour du 16, signent l'engagement de servir la république française, d'obéir au général en chef, et adoptent la cocarde nationale.

Le général en chef s'est plu dans cette occasion à donner un témoignage éclatant de son estime pour la république helvétique ; il a fait remettre de suite les drapeaux suisses au ministre de cette république à Milan, pour être rendus à ses compatriotes. Ce ministre en a exprimé sa satisfaction au nom de la nation qu'il représente.

Par cette expédition rapide & hardie, terminée en trois jours de marches forcées de plus de 30 milles, l'armée se voit maîtresse de tout le Piémont ; les derrières & les communications avec les républiques alliées se trouvent assurées ; une armée d'auxiliaires, un des plus beaux arsenaux de l'Europe, 1800 pièces de canons à Turin seul, cent mille fusils, des munitions & des approvisionnemens en tout genre sont désormais à sa disposition.

Les troupes ont fait leur devoir, & manifesté l'impatience qu'elles avoient de se mesurer.

Le général en chef recommande aux chefs & soldats de l'armée française, d'accueillir avec amitié ces nouveaux compagnons, qui prouveront dans l'occasion qu'ils sont dignes de l'être.

Le général de brigade chef de l'état-major général,
LO G. SUCRET.

DE PARIS, le 29 frimaire.

C'est demain décadi que se tient l'assemblée générale des actionnaires de la caisse des comptes courans. Il est à présumer que, malgré les oppositions de quelques intérêts particuliers, & peut-être malgré une influence étrangère, les actionnaires rempliront un double devoir, celui de citoyens qui préserit de concourir aux vues du gouvernement, & celui de la reconnaissance qui commande des efforts proportionnés aux secours que ce même gouvernement a accordés à un établissement dont il a reconnu l'utilité. Les intéressés ne peuvent manquer de sentir combien il importe de ne pas élever des objections intempestives, & qui ne seroient propres qu'à altérer la confiance dont le retour est déjà pruvé par le numéraire versé dans la caisse; depuis la crise qu'elle a éprouvée & par les secours abondans donnés au commerce.

— Le ministre impérial, à Rastadt, a communiqué à nos plénipotentiaires le *conclusum* de la députation d'Empire. Mais en lisant avec attention sa note très-vague que nous avons donnée plus haut, on voit qu'il ne l'a pas encore ratifié. La nouvelle de sa sanction, annoncée par le *Bulletin Télégraphique*, tient, dit un journal *presqu'officiel*, à une

intrigue encore mal connue, dont on espère bientôt découvrir le fil. Il est néanmoins probable que l'empereur adhèrera à ce *conclusum*.

— Il se confirme qu'après leurs nouvelles victoires, nos troupes se sont rapprochées de Rome. On espère qu'elles y sont à présent rentrées.

— Charles Hesse a décidément reçu l'ordre de s'éloigner de trente lieues de Paris.

— Un des chefs du corps de pompiers atteste qu'il s'est manifesté sept incendies à Paris dans la journée du 25 de ce mois; au Cirque, rue des Gravilliers, rue Honoré... Il n'y a que celui du Cirque qui ait eu des suites funestes.

— C'est le citoyen Amelot qui, de concert avec Aymar, est chargé de surveiller la partie financière de la nouvelle administration piémontaise.

— Les mêmes journaux allemands qui avoient tué Buonaparte, le ressuscitent pour envoyer dans sa place au tombeau le général Berthier, qu'on sait être en route vers la France. Cette contradiction est un nouvel indice de la fausseté des sinistres bruits répandus il y a quelques jours.

— Le général Collaud a publié dans la Belgique une proclamation portant amnistie pour tous ceux des conscrits qui seront rentrés dans le devoir avant le 10 nivôse prochain, & qui se seront rendus à leur poste. Ceux qui n'auront pas obéi à cette époque, seront inscrits sur la liste des émigrés. Leurs biens & ceux de leurs parens seront séquestrés.

— Un célèbre chymiste allemand, M. Gren, vient de mourir à Halle.

— L'Institut national de France a reçu une suite de procès-verbaux des séances de l'Institut d'Egypte, depuis le 6 fructidor au 6, jusqu'au 16 vendémiaire au 7.

Il a tenu d'abord ses séances à sept heures du matin; il les a ensuite retardées d'une heure. Il tient deux séances par décade. Chaque séance a deux heures de durée.

Il doit principalement s'occuper :

1°. De la propagation des lumières en Egypte;
2°. De la recherche & de la publication des faits naturels, industriels & historiques de l'Egypte.

Il est divisé en quatre sections; celles de mathématiques, de physique, d'économie politique, de littérature & arts.

Chaque section est composée de douze membres. Celle de mathématiques est la seule complète.

Monge a été nommé président; Buonaparte, vice-président; & Fourier, secrétaire-perpétuel.

On rédige & on imprime au Caire un journal consacré aux sciences, à la littérature & aux arts. Il paroît tous les dix jours, sous le titre de *Décade Egyptienne*. C'est Tallien qui en est le rédacteur. Le premier numéro, du 10 vendémiaire, au 7, a été envoyé avec les procès-verbaux de l'Institut d'Egypte.

Noms des membres qui composent l'Institut d'Egypte.

Mathématiques. Andréossi, Buonaparte, Costaz, Fontrier, Girard, Leperé, Leroi, Malus, Monge, Nouet, Quesnot, Say.

Physique. Berthollet, Champy, Conté, Delille, Descolils, Desgenettes, Dolomieu, Dubois, Geoffroy, Savigny.

Economie politique. Cafarelli, Gloutier, Foussielgue, Shulkowski, Sucey, Tallien.

Littérature et Arts. Denon, Dutertre, Norry, Parseval, Redouté, Rigel, Venture, D. Raphaël, (prêtre grec.)

— Suivant des lettres de Vienne, le dey d'Alger, d'après un firman du grand-seigneur, a ordonné à ses corsaires de courir sur tous les bâtimens français.

De l'Imprimerie de MEYMAT,

— Les états de Hongrie ont offert à l'empereur un million & demi de mesures d'avoine pour sa cavalerie.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 29 frimaire.

Sherlock fait un rapport sur la pétition, par laquelle les adjudans de la garde nationale parisienne, ont demandé le paiement de l'arriéré qui leur est dû; il propose un projet tendant à ce que moitié de cet arriéré soit payé sur-le-champ, & le reste dans trois mois.

Le conseil ordonne l'impression.

Le conseil renvoie au directoire exécutif, une pétition d'officiers de santé, qui réclament contre une décision, par laquelle le ministre des finances exige d'eux une patente pour l'an 6.

Sur le rapport de Thiessé, le conseil rapporte les loix qui prohibent l'exportation du poisson.

Bertrand (du Calvados) présente à la discussion, le projet de résolution sur la répression du vagabondage; plusieurs membres attaquent ce projet, comme donnant lieu à divers abus, & sur-tout, comme contenant des peines trop sévères.

Le conseil renvoie le tout à un nouvel examen de la commission, à laquelle il adjoint celle chargée de présenter de mesures contre la mendicité.

Il prend la même décision pour un projet, relatif aux précautions à prendre à l'égard des étrangers qui arrivent en France.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 29 frimaire.

Legrand annonce le départ des conscrits du département de l'Indre, auquel se sont joints 400 réquisitionnaires.

L'administration centrale du département du Bas-Rhin annonce également que 2,500 conscrits ont rejoint l'armée.

Rivaux écrit au conseil qu'il donne sa démission. — Mention au procès-verbal.

Sur le rapport de Lenglet, le conseil approuve une résolution du 19 fructidor, qui transfère dans la commune de Biez le siège de l'administration municipale du canton de Fressein, département du Pas-de-Calais.

Bourse du 29 frimaire.

| | |
|--|----------------------------------|
| Amsterdam... 61, 61 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$. | Rente viagère... 9 f. 50 c. |
| Idem cour... 59 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{3}{4}$. | Rente provis... 10 f. |
| Hyabourg 193, 189 $\frac{1}{2}$ à 190. | Tiers cons... 12 f. 88 c. |
| Madrid... 11 f. 50 c. | Bon $\frac{3}{4}$... 1 f. 89 c. |
| Mad. effect... 14 f. 50 c. | Bon $\frac{1}{2}$... 1 f. 86 c. |
| Cadix... 11 f. 50 c. | Bon $\frac{1}{4}$... 1 f. 50 c. |
| Cad. effect... 14 f. 50 c. | Or fin... 106 f. 50 c. |
| Gènes... 36 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{4}$. | Lingot d'arg... 50 f. 75 c. |
| Livourne... 105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$. | Portugaise... 97 f. 25 c. |
| Bâle... $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per. | Piastre... 5 f. 35 c. |
| Genève... 3 per. | Quadruple... 81 f. 75 c. |
| Lyon... pair à vue. | Ducat d'Hol... 11 f. 75 c. |
| Marseille... pair 10 j. | Guinée... 25 f. 25 c. |
| Bordeaux... $\frac{1}{4}$ per. 15 j. | Souverain... 35 f. 25 c. |
| Montpellier... $\frac{1}{4}$ per. 15 j. | |

Esprit $\frac{1}{2}$, 360 à 370 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.
— Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 2 f. 80 à 90 c.
— Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 cent. — Sacre d'Anvers, 2 fr. 25 à 30 c. — Sacre d'Orléans, 2 fr. 20 à 30 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 cent. — Coton des isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c. — Sel. o. f.

A. FRANÇOIS.

rue des Moineaux, n°. 423.